

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 27 mai 2025
Convocation du 20 mai 2025

N° 2025_05_019

Objet : Bâtiment – Désignation pour la maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc

Le 27 mai 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VAGNAS, salle de séminaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Gérard MARRON, Max DIVOL

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Nadège ISSARTEL

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Vu la délibération n°2023_06_007 du 27 juin 2023, déléguant au président une partie des attributions énumérées à l'article L21.22 du CCTG.

Vu la délibération n°2025_02_015 du 25 février 2025, approuvant la signature de la convention de mandat entre la communauté de communes et le SDEA, confiant à ce dernier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de requalification de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc.

Vu la délibération n°2025_02_014 du 25 février 2025, approuvant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre de l'opération de requalification de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc.

L'opération concerne la rénovation et requalification de l'ensemble du site de l'ancien collège à Vallon Pont d'Arc pour aménagement de locaux intercommunaux dont un centre social et culturel, des locaux associatifs et des logements de courte durée. La surface utile totale du projet est évaluée à 1 910 m². L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 3 150 000,00 € HT.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour une mission de base avec EXE et missions complémentaires : OPC (ordonnancement pilotage et coordination) et STD (simulation thermique dynamique).

Les compétences exigées au sein du groupement sont les suivantes :

- Mandataire Architecte HMONP, DPLG ou équivalent

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 007-200039808-20250527-2025_05_019-DE

SLOW

- Cotraitants : BET Thermique (économie de flux et énergies durables) et Fluides, BET Structure, Economiste, OPC, BET VRD et paysage et BET Acoustique.

La procédure choisie est une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, R. 2124-1 à 2, R.2161-1 à 5 et R. 2172-2/1° du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 mars 2025 sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com et au BOAMP et JOCE. 19 dossiers ont été reçus et enregistrés dans les délais impartis.

A l'analyse des candidatures, toutes ont été jugées complètes et recevables, conformément aux critères du règlement de la consultation.

Conformément au règlement de consultation, la commission d'appel d'offre réunie en date du 20 mai 2025 a classé les offres et a décidé d'attribuer le marché au groupement de maîtrise d'œuvre ayant présenté l'offre jugée mieux disante, constitué des cabinets ci-après :

- Architecte mandataire, économiste, OPC : ATELIER MONTEREMAL - Le Teil (07)
- Architecte associé : AM2C - Montélimar (26)
- BET structures : BUREAU MATHIEU - Chabeuil (26)
- BET fluide : CABINET COSTE - Valence (26)
- BET acoustique : VT CONTROL - Porte les Valence (26)
- BET VRD : GEO SIAPP - Aubenas (07)
- BET Paysage : ATELIER L - Vinezac (07)

Après discussion et délibéré, le conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- De donner suite à la décision de la commission d'appel d'offres et attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par son mandataire, le cabinet Atelier Montéremal ayant présenté l'offre jugée mieux disante, pour un montant total de 333 975,00 €HT ;
- D'autoriser le Président du SDEA à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Nadège ISSARTEL

